

ANNONCE AU PUBLIC

Concerne : Adjudication des Obligations du Trésor

La Banque de la République du Burundi procède, pour le compte du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique, à l'appel d'offres de souscription aux Obligations du Trésor dans les conditions suivantes :

1. Nombre de titres mis aux enchères : 70.000

2. Caractéristiques communes:

Valeur nominale d'une Obligation du Trésor : 100.000 BIF.

 Coupons: 8,00%; 9,00% et 10,00% l'an du nominal, respectivement pour les Obligations à 8; 9 et 10 ans, payables annuellement.

Prix : proposés par les souscripteurs.

- Les prix sont exprimés en % de la valeur nominale du titre avec 2 décimales.
- Date limite de dépôt des soumissions : mercredi, 02 décembre 2020 à 09h 00' pour les offres sur papier et à 10h00' pour les offres électroniques.

- Lieu: - BRB, Service Marché Monétaire, 1er étage, bureau n° 1.45, ou

- Site intranet du Dépositaire Central des Titres (pour les participants directs CSD)
- Date d'adjudication : mercredi, 02 décembre 2020 à 10h 10 min.
- Date de jouissance : jeudi, 03 décembre 2020.
- Nombre minimal de titres par offre : 1.000 titres.
- Pour chaque offre, le nombre de titres doit être un multiple de 1.000 titres.
- Chaque soumission peut porter sur un maximum de 5 offres.

3. Caractéristiques spécifiques:

Obligations à 8 ans, série n° BIOT08281203
Emission n° BIOT08281203/015/20

Nombre de Titres: 20.000

Date d'échéance : le 03 décembre 2028.

 Obligations à 9 ans, série n° BIOT09291203 Emission n° BIOT09291203/014/20

Nombre de Titres: 20.000

Date d'échéance : le 03 décembre 2029.

Obligations à 10 ans, série n° BIOT10301203
Emission n° BIOT10301203/010/20

Nombre de Titres: 30.000

Date d'échéance : le 03 décembre 2030.

- **4.** Les offres dont le nombre de titres est supérieur à celui qui est annoncé ci-dessus pour chaque terme seront rejetées.
- 5. Le Comité d'adjudication se réserve le droit de modifier le nombre de titres mis aux enchères ou de déclarer l'appel d'offres infructueux.
- **6.** Les offres retenues donneront lieu à un débit automatique du compte du souscripteur par l'intermédiaire de son banquier au profit du compte courant du Trésor.

BA

7. A l'échéance, le remboursement du principal et des coupons se fera par le débit d'office du compte courant du Trésor ouvert à la BRB sans aucune autre formaité.

BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

DE

Direction des Opérations

B.P. 705 BUJUMBURA Tél: (257)22 22 51 42 - Fax: (257) 22 22 31 28 - E-mail: brb@brb.bi - Site web: www.brb.bi